



Prostitution

La Double peine par *Caroline Fourest*

Nous ouvrons ici un débat que nous ne sommes pas prêts de refermer : quelles politiques publiques faut-il adopter vis-à-vis de la prostitution ? Abolition pure et simple ou aménagement d'un statut professionnel pour les prostituées?

C'est un dilemme qui n'est pas nouveau. Il oppose depuis longtemps certains acteurs associatifs à certaines féministes, il divise les féministes elles-mêmes. À Toulouse, à Paris, à New York, et ailleurs, de nombreux débats (forts agités) opposent des gens qui ont en commun la lutte pour les droits des femmes mais présentent des points de vue apparemment inconciliables lorsque le sujet glisse sur la prostitution. Pourquoi un tel fossé — qui n'est pas parfois sans faire penser à un conflit de génération ? Pourquoi certaines féministes trouvent hypocrite de refuser de reconnaître la prostitution comme un métier (le fait d'échanger ses services sexuels contre de l'argent), là où d'autres y voient une abomina-

tion, la reconnaissance (et donc la complicité) avec le pire symptôme de la domination des femmes ?

Ne dites plus "LA" prostitution

D'abord peut-être parce que nous sommes piégés par les mots. Nous parlons tous de "la" prostitution, comme d'autres parlent de "la" femme. Pourtant, pas plus qu'il existe un seul modèle de femme, il n'existe pas un seul modèle de prostitution. Voilà bien longtemps qu'elle prend des formes extrêmement variées, qui vont de la prostitution occasionnelle (où des femmes prennent l'initiative de louer leur corps pour arrondir les fins de mois) à l'esclavage. C'est

un point important car lorsque les uns imaginent des solutions pour donner un statut à des prostituées travaillant pour leur compte, sans contrainte autre qu'économique et sociale, les autres hurlent à l'idée que l'on puisse banaliser la déportation et l'esclavage de filles de l'Est aux mains de réseaux mafieux.

Il s'agit de deux choses bien distinctes, qui devraient appeler des réponses juridiques bien différentes. Imaginons que nous trouvions un moyen de les séparer en droit et en termes. D'un côté, les réseaux mafieux — les trafiquants qui volent des femmes pour les vendre dans d'autres pays, sous la contrainte, en menaçant de zigouiller leurs gosses si elles s'enfuient... Quelle réponse imaginer sinon la répression, l'interdiction et la prison pour les acteurs de ce système indigne et ignoble ? Mais, et les autres ? Oui, les autres... Les femmes qui se prostituent à leur compte parce qu'elles ont besoin d'argent ? Les sans-papiers (surtout des hommes transsexuels)

qui ne voient pas d'autre moyen de trouver de l'argent (pas de papiers, pas de travail légal), qu'en fait-on ?

La réponse abolitionniste est simple: rien. On les laisse à leur marginalité, sans statut, sans porte de sortie, livrés à eux-mêmes, logés à la même enseigne que les réseaux mafieux. Pourtant, c'est pour eux que nous souhaiterions ouvrir un débat permettant d'imaginer un statut, en tout cas des solutions, permettant de ne pas rajouter le poids de la marginalisation à celui de l'oppression.

Oublions l'abolitionnisme de salon

Avant toute chose, et pour éviter de tomber de nouveau dans les amalgames, il faudra bien un jour se mettre d'accord sur un mot, un nom, quelque chose pour désigner cette catégorie de gens qui offrent leurs services sexuels contre de l'argent, sans pour autant y être formellement contraints par un proxénète ou un réseau mafieux... Certaines associations (comme Kabiria à Lyon) proposent de les appeler des "travailleurs du sexe". On pourrait aussi parler de "prestataires de services sexuels". Ces termes ayant l'inconvénient de déplaire aux féministes, mais aussi — et c'est bien plus grave — aux prostituées elles-mêmes (voir interview du Bus des femmes). Par souci de clarté, et pour les besoins de l'article, je parlerai de "prostitution indépendante".

Quel mal y a-t-il à envisager un statut, et même un statut professionnel, pour les prostitués indépendants ? C'est là que mes copines féministes se mettent à hurler. Comment!? Considérer comme un métier une telle atteinte aux droits des femmes ?! Une activité si dégradante, si aliénante!? Minute papillon... La prostitution, même indépendante, n'est sûrement pas le métier que l'on rêve pour les petites filles de demain, ni pour les petits garçons (puisque'il faut tout de même rappeler qu'il y a un pourcentage non négligeable de garçons prostitués à Paris). La prostitution — du moins tant qu'elle est essentiellement le fait de femmes ou d'hommes se prostituant en femmes — est effectivement le signe d'une aliénation des femmes. C'est même pire que ça. C'est dégradant, c'est humiliant, et surtout c'est épuisant. Mais une fois que l'on a dit ça, que fait-on pour aider les prostitués ? Non parce que leur hurler dans les oreilles qu'ils et elles sont aliénés, c'est mignon... mais 1) vous allez vous prendre un poing dans la gueule de la part de l'aliéné en question... et 2) en quoi le fait de dire que c'est aliénant fait avancer les choses ?

La différence entre le politique privé et la politique publique

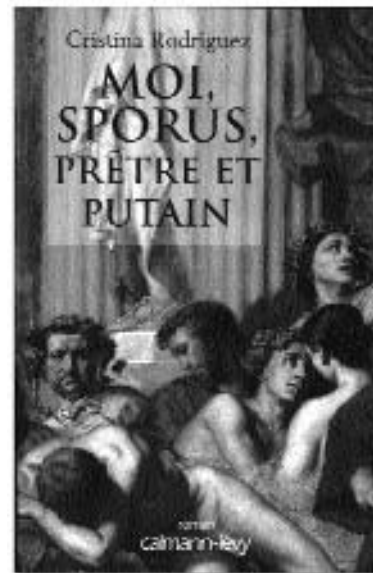
Lorsque nous débattons de la prostitution, on peut envisager le débat à deux niveaux : 1) se mettre tous ensemble dans une grande pièce et dire chacun ce que l'on pense de la chose. C'est un point de vue moral, mais c'est intéressant. 2) On peut essayer de passer à l'étape supérieure en se tenant à distance de ce que l'on pense à titre personnel et essayer de voir ce qui serait le mieux pour tous. D'un point de vue pro-choix par exemple, il ne faudrait, à mon avis, jamais se poser les questions de la sorte : "moi, qu'est-ce que j'en pense ?", mais plutôt : "comment faire pour que ceux qui ne pensent pas comme moi vivions le mieux ensemble ?". En l'occurrence, mon impression, c'est que le fait de refuser un statut aux prostituées parce que la prostitution est aliénante ne semble guère avoir fait reculer la prostitution, mais pourrait très visiblement la vie des prostituées. J'entends bien qu'accorder un statut aux prostituées serait reconnaître et quelque part légitimer la prostitution, mais interrogeons nous : qu'est-ce qui est le plus

choquant dans la prostitution ? Le fait que des humains aient une sexualité contre de l'argent ou le fait que la prostitution soit l'aboutissement le plus visible de la domination des femmes ? Si, c'est le fait que la prostitution est un instrument au service de la domination des femmes, ce n'est sûrement pas en sanctionnant les femmes en question que l'on aidera à faire reculer la domination. Si l'on part du principe que, d'une façon générale, c'est la marchandisation des corps qui pose problème, nous devons nous interroger sur "au nom de quoi" il pose problème. S'il s'agissait d'hommes prêtant leur corps à des femmes contre de l'argent, aurions-nous la même réaction ?

Et si, nous l'avions... cela ne voudrait-il pas dire que nous sommes en train de défendre une vision puritaine et morale de la sexualité ? Une vision qui reviendrait à condamner d'un seul bloc la pornographie, le fait de tourner des films X, ou même de poser nue pour des sculpteurs, bref tout ce qui met en relation le corps nu, la sexualité et l'argent. Et quand bien même, dans notre for intérieur, nous trouvons tout cela dégradant,

Moi, Sporus : Prêtre et putain

C'est l'histoire de Sporus, un esclave né dans un bordel infâme de la banlieue de Subure, comme il en existait des légions au temps de la Rome Antique, prostitué dès son jeune âge sous les atours d'une fille, comme c'était le cas des petites putes garçons de l'époque. Son destin bascule le jour où il tue un patricien qui s'apprête à violer sa sœur. La voilà condamnée, ainsi que sa marâtre de mère. Quant à Sporus, dont les charmes font saliver le juge, il est confié au Temple de Cibèle, une sorte de paradis pour eunuques... la condition sine qua non pour devenir prêtre et prétendre au titre de Galle, dans un Temple où tous les prêtres s'habillent en femme et parlent d'eux au féminin. Ironie du sort, lui qui se croyait libre en ayant fini par accepter — non sans douleur — de se laisser châtrer, se retrouve de nouveau à faire la pute, cette fois pour arracher des dons aux patriciens influents de la ville, pour qui le Temple sert de bordel. Jusqu'au jour où, pour les beaux yeux d'un certain Florus, Sporus se retrouve la proie d'un viol collectif qui le laisse meurtri... mais lui vaut les faveurs d'un certain Néron, fou d'amour pour lui, prêt à lui offrir tous les palais, à l'affranchir, mais lui aussi bien décidé à être récompensé de ses faveurs. Moi, Sporus, prêtre et putain est plus qu'un premier roman passionnant, c'est une plongée éprouvante dans le monde de la prostitution masculine, ancestrale, violente, et parfois touchante. C'est aussi une évocation parfaitement réussie du désir entre hommes, comme c'était la norme au temps de la Rome Antique.



Moi Sporus, prêtre et putain, Cristina Rodriguez, Calmann-Lévy (110 F)

Suite...

aussi bien pour les hommes que pour les femmes (et plus encore pour les femmes en cela que cela les fige dans leur condition de dominées), faut-il en conclure des interdictions, des règlements et des législations abolissant toute forme de prostitution, au risque de sanctionner les femmes qui se prostituent ? C'est bien là que nos routes se séparent entre le point de vue féministe inspiré par les années 70 — où l'on ne fait pas la distinction entre les convictions privées et le droit collectif — et le point de vue pro-choix : où l'on essaie de ne jamais imposer ses valeurs à travers le droit commun (ce qui ne signifie pas pour autant que le privé n'est pas politique)...

On peut penser que la prostitution est aliénante, mais que pensez-vous de la pornographie, du fait de tourner des films X, du travail à la chaîne qui vous abrutit, ou encore de ces milliers de postes de secrétariat, de professions libérales, d'attachées parlementaires, décrochés après être passé dans le lit du patron ? N'est-ce pas aussi assez aliénant ? Et pourtant, pourquoi le fait de tourner dans des films X donne droit à un statut professionnel et pas la prostitution indépendante ? On peut souffler, dire que ça n'a rien à voir, pourtant je ne crois pas qu'il existe un fossé si béant entre la rémunération de l'acte sexuel qu'expérimentent chaque jour des femmes prises dans les filets de la domination masculine et celles qui en font un métier. Il existe au contraire un continuum, une sorte d'escalier, reliant la prostitution au chantage sexuel. La différence tient juste dans la taille des marches et les paliers que l'on s'autorise (ou que l'on nous contraint) à franchir. La domination masculine a fait des femmes des "pros" de la marchandisation de leur propre corps. C'est d'ailleurs parce que la prostitution est un miroir grossissant de la condition des femmes que les féministes sont si à vif sur le sujet. Pourtant n'est-ce pas confondre le miroir et le reflet que de vouloir interdire la prostitution quitte à condamner les prostituées ? Cette fuite en avant, il faut le savoir, a un coût : la double oppression des prostituées, opprimées en tant que femmes et marginalisées en tant que prostituées.

A lire

• Gail Pheterson, *The Prostitution Prism*, Amsterdam Univ Pr, 1996 et *Vindication of the rights of Whores (1989) dont le texte de Paola Tabet, "I'm the meat. I'm the knife. Sexual Service, Migration and Repression In Some African Societies"*, pp. 204-223.

Le rapport Derycke

par Fiammetta Venner

La sénatrice Dinah Derycke a choisi la prostitution comme sujet principal du rapport 2000 de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances. Son enquête a été motivée par le fait que la "prostitution et le proxénétisme prennent depuis quelques années, une ampleur et un visage particulièrement inquiétants, avec la multiplication de réseaux de traite d'êtres humains venus des pays d'Europe de l'Est, et l'explosion de la prostitution des enfants". Elle se situe donc d'emblée dans une vision englobant les formes de prostitution indépendantes et les trafics de femmes, ce qui pose quelques problèmes en ce qu'elle conduit à imaginer des solutions que l'on peut partager lorsqu'il s'agit de réprimer plus durement encore les trafics de femmes, mais risque d'aggraver la situation des prostituées indépendantes. Même si nous ne partageons pas plusieurs de ses conclusions, ce rapport est néanmoins le fruit d'un travail intéressant, de qualité, et surtout une bonne base de travail pour entamer un débat démocratique sur le sujet.

Les chiffres selon la police

L'un des premiers problèmes posés toutefois par ce rapport concerne ses sources. Visiblement, il a en grande partie été influencé par les chiffres et les commentaires de l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH), l'organe de police chargé de la répression de la prostitution depuis 1958. Placé sous l'autorité du directeur central de la police judiciaire, il centralise "au niveau national les renseignements pouvant faciliter la lutte contre le proxénétisme et coordonner l'action répressive des services de police et de gendarmerie". C'est un organisme dont le régime abolitionniste conditionne donc directement l'octroi de crédits. Qui plus est, aucune transparence n'est assurée en ce qui concerne ses informations. Selon ses statistiques, sur 5.000 personnes prostituées contrôlées en 1999, 600 à 700 seraient des hommes (des travestis surtout). Peut-on faire confiance à la police pour distinguer un homme d'une femme, un transsexuel d'un travesti ? Faut-il se fier aux chiffres issus uniquement de contrôles ? Toujours est-il que la population masculine semble en réalité plus



importante. Quant aux prostituées étrangères, elles seraient aujourd'hui aussi nombreuses que les prostituées françaises, alors que la proportion de ces dernières atteignait 70 % il y a peu de temps encore. Cette évolution s'explique notamment par l'arrivée massive de prostituées originaires des pays d'Europe centrale et orientale, depuis la chute du mur de Berlin. D'après l'OCRTEH, cette filière représente désormais la moitié des prostituées étrangères en France et les prostituées albanaises, ukrainiennes ou russes ont supplanté en effectifs les prostituées roumaines, hongroises ou bulgares ; mais le contingent le plus important resterait encore celui des Tchèques, d'implantation traditionnelle.

La répression

L'influence de l'OCRTEH se ressent particulièrement dans l'importance que la sénatrice accorde à la répression. Aujourd'hui, l'OCRTEH dispose de trois groupes d'enquête territoriaux à compétence nationale (quatorze fonctionnaires au total) et des deux brigades de répression du proxénétisme de Paris (une trentaine de fonctionnaires) et de Marseille (une quinzaine de fonctionnaires). Il

Les différents régimes encadrant la prostitution

s'appuie en outre sur le réseau des commissariats de police et les forces de gendarmerie. Mais Dinah Derycke note que leurs moyens sont "très insuffisants". Un point qui ne peut que mettre tout le monde d'accord. Plus discutables sont les libertés accordées aux policiers pour enquêter. La sénatrice rappelle ainsi l'"atout considérable que représente pour la police la possibilité de lutter contre le proxénétisme sans que l'ouverture de l'enquête soit subordonnée au dépôt d'une plainte de la prostituée, plainte qui, par peur des représailles, intervient rarement". Cette "exception française" donne certes l'avantage de pouvoir enquêter sur les réseaux sans obliger l'une des femmes à porter plainte, mais elle peut aussi se révéler un formidable instrument de pouvoir des policiers sur les prostituées.

La prévention

Plus intéressantes sont les propositions en matière de prévention. Se situant dans une optique abolitionniste moderne, Dinah Derycke pense en effet que "le volet social des politiques publiques à l'égard de la prostitution doit avoir trois objectifs principaux : prévenir le développement du phénomène, garantir l'accès aux soins des prostituées, favoriser leur réinsertion". En ce qui concerne la prévention, la sénatrice recommande "d'intervenir dès l'école pour promouvoir une éducation égalitaire, non sexiste (la prostitution n'est qu'un miroir grossissant de la domination des hommes sur les femmes), une éducation centrée sur les droits fondamentaux de la personne humaine, qui apprend à l'enfant dès le plus jeune âge le respect de son propre corps et de celui des autres, afin que, devenu adulte, il juge toute relation sexuelle vénale inacceptable". Encore un point qui ne peut que mettre tout le monde d'accord. Selon la sénatrice, le problème de la prostitution devra être abordé de la même manière que le sont la drogue et le sida, "d'autant que certains jeunes sont, sans le savoir, devenus vulnérables à la prostitution à la suite de violences sexuelles ou de ruptures familiales".

Un peu plus tard, le discours s'enlise dans un petit excès de moralisme. On peut lire par exemple qu'"il faudrait d'abord apprendre la vigilance face à la banalisation des images du corps : jointe à la sacralisation de l'argent dans une société où tout est ordonné autour de la consommation, cette banalisation peut contribuer à 'brouiller' certaines valeurs, en particulier chez les adolescents, et à diminuer la capacité d'indignation que la prostitution devrait tout normalement susciter". De quoi sceller le piège dans

Il existe plusieurs options prises au fil des ans par rapport à la prostitution.

1) Tout d'abord le régime "prohibitionniste" : la prostitution, son organisation et son exploitation sont interdites et considérées comme des délits. Les prostituées, proxénètes et "clients" sont alors tous susceptibles d'être poursuivis (États américains, Chine, pays du Golfe persique, Suède).

2) Le régime "réglementariste" : on considère la prostitution comme un "mal nécessaire" qu'il est préférable d'organiser et de contrôler par la mise en carte des prostituées, leur surveillance médicale, la reconnaissance des maisons closes ou l'institution de quartiers réservés (Pays-Bas, Allemagne, Grèce, Turquie). Les proxénètes sont considérés comme des "hommes d'affaires", et les prostituées comme des "travailleuses du sexe" qui ont des droits sociaux.

3) Le régime "abolitionniste" : le proxénétisme est incriminé et accorde une importance à la prévention de la prostitution et à la réinsertion des prostituées (convention de l'ONU du 2 décembre 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui).

Le cas de la France : En France le droit pénal n'interdit pas la prostitution, mais réprime le proxénétisme. En théorie la prostitution est donc une activité libre, sauf si elle ne trouble pas l'ordre public. Le proxénétisme fait lui, en revanche, l'objet des articles 225-5 à 225-12 du code pénal, au chapitre des "atteintes à la dignité de la personne". Il est défini (article 225-5) comme le fait : "1° d'aider, d'assister ou de protéger la prostitution d'autrui ; 2° de tirer profit de la prostitution d'autrui (sic!, NDLR), d'en partager les produits ou de recevoir des subsides d'une personne se livrant habituellement à la prostitution ; 3° d'embaucher, d'entraîner ou de détourner une personne en vue de la prostitution ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire". Tous ces délits sont punis de 5 ans de prison et de 1.000.000 F d'amende. Lui est associé l'article 225-6 qui, lui, punit le fait : "1° de servir d'intermédiaire entre deux personnes, l'une se livrant à la prostitution et l'autre exploitant ou rémunérant la prostitution ; 2° de faciliter à un proxénète la justification de ressources fictives ; 3° de ne pouvoir justifier de ressources correspondant à son train de vie tout en vivant avec une personne prostituée ou en étant en relation habituelle avec une ou plusieurs personnes prostituées ; 4° d'entraver l'action de prévention, de contrôle, d'assistance ou de rééducation des organismes qui œuvrent à l'égard de personnes en danger de prostitution ou qui se livrent à la prostitution". Le proxénétisme est puni d'une peine plus lour-

de — (article 225-7), lorsqu'il est commis : "1° à l'égard d'un mineur ; 2° à l'égard d'une personne particulièrement vulnérable en raison de son âge, d'une maladie, infirmité, déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse ; 3° à l'égard de plusieurs personnes ; 4° à l'égard d'une personne incitée à se livrer à la prostitution soit hors du territoire de la République, soit à son arrivée sur le territoire de la République ; 5° par un ascendant de la personne qui se prostitue ou par une personne qui a autorité sur elle ou abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ; 6° par une personne qui participe, de par ses fonctions, à la lutte contre la prostitution, à la protection de la santé ou au maintien de l'ordre public ; 7° par une personne porteuse d'une arme ; 8° avec l'emploi de la contrainte, de violences ou de manœuvres dolosives ; 9° par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice, sans qu'elles constituent une bande organisée ; 10° grâce à l'utilisation, pour la diffusion de messages à destination d'un public non déterminé, d'un réseau de télécommunications". Le proxénétisme "hôtelier" est puni de dix ans de prison et de 5.000.000 F d'amende le fait, qu'il soit commis directement ou par personne interposée. Si l'on se réfère aux statistiques de la Chancellerie concernant les affaires jugées à ce jour, l'infraction la plus souvent sanctionnée est le proxénétisme par partage du produit de la prostitution d'autrui, (12 mois) ; vient ensuite le proxénétisme par aide, assistance ou protection de la prostitution d'autrui, (21 mois) ; le proxénétisme aggravé par la pluralité de victimes (36 mois) ; enfin, le proxénétisme aggravé par l'usage de la menace, de la contrainte, de la violence ou de l'abus d'autorité (30 mois). Le proxénétisme le plus sévèrement sanctionné est celui qui est aggravé par un lien de famille entre l'auteur et la victime (108 mois).

La prostitution est considérée en France comme relevant de la liberté individuelle. "La prostitution est une activité libre, elle ne constitue donc pas un délit, sauf lorsqu'elle porte atteinte à l'ordre public, circonstance dans laquelle elle encourt deux types d'incriminations". Une infraction de droit commun qui ne lui est pas spécifique : l'outrage public à la pudeur, et le racolage et le punit d'une contravention de 5ème classe. Contrairement à ce que voudraient nous faire croire les abolitionnistes, la prostitution n'est donc pas libre, d'autant que les prostituées peuvent être inquiétées pour des activités annexes à la prostitution (usage de stupéfiants, problèmes de papiers, travail au noir), mais aussi pour proxénétisme hôtelier (si elles prêtent à d'autres un studio qu'elles louent ou possèdent). Le seul qui ne risque vraiment rien, c'est le client, sauf si l'atteinte sexuelle a lieu sur la personne d'un mineur de moins de quinze ans. (source : rapport Derycke)

lequel tombent de nombreuses féministes, confondant le combat des femmes avec celui de l'anti-pornographie. La sénatrice condamne d'ailleurs l'évolution récente du régime juridique qui aurait assoupli la réglementation applicable aux peep-shows et aux salles de strip-tease.

Les clients

Quant au client, la sénatrice rappelle qu'il s'agit de monsieur-tout-le-monde. Elle note que "le fait de payer lui permet de se sentir dégagé de toute responsabilité humaine ou morale à l'égard de la prostituée". Cette réflexion n'est pas sans ambiguïté. S'il s'agit de dénoncer la brutalité qui accompagne le recours aux services d'une prostituée et d'imaginer comment lutter contre, nous sommes d'accord. En revanche, mettre en question le simple fait de payer pose problème. La solution serait-elle la prostitution gratuite ? Rapportée à la traite des noirs, cela reviendrait à dire qu'il vaut mieux être esclave et non payé que salarié. Toujours au chapitre des commentaires teintés de morale dont on aurait pu se passer, la sénatrice pense qu'il est indispensable d'informer les clients du fait "que la prostitution est un échec, non seulement pour la prostituée, mais aussi pour lui". On imagine très bien quelqu'un se glisser sous les draps, un doigt pointé en l'air avec un air de matrone, en train de dire: "vilain garçon!"

Malheureusement, cela risque d'avoir l'effet inverse à celui souhaité puisque c'est précisément le côté "vilain garçon" qui a de fortes chances d'exciter le client... Dinah Derycke propose des centres d'écoute pour les clients. Il faudrait peut-être faire preuve d'un peu moins de puritanisme ou de naïveté.

La fiscalité

À propos de l'imposition, la sénatrice rappelle que les revenus de la prostitution entrent dans la catégorie des bénéfices non commerciaux (BNC), conformément à l'article 92 du code général des impôts, lequel constitue la base légale d'imposition des professions libérales et, plus généralement, "de toute occupation, exploitation lucrative et source de profits ne se rattachant pas à une autre catégorie de bénéfices ou de revenus". Les services fiscaux imposent cependant les revenus de la prostituée dans la catégorie des traitements et salaires lorsqu'elle est sous la dépendance manifeste d'un proxénète. C'est donc un premier

assouplissement de l'hypocrisie abolitionniste qui permet aux prostituées d'avoir au moins le droit de payer des impôts et de participer à la citoyenneté. Malheureusement, au lieu de renforcer la situation sociale des prostituées en leur conseillant de créer des caisses de prévoyance à l'image des autres professions libérales, la sénatrice demande le retour au non-dit, à l'hypocrisie et à la marginalisation, en estimant "nécessaire de *"sortir" la prostitution de l'article 92 du code général des impôts: on ne doit pas présumer au plan fiscal que celle-ci constitue une profession*".

L'accès à la santé

Sur l'accès à la santé, Dinah Derycke convient que si "rien dans la loi ne leur interdit l'accès aux droits de base auxquels tout citoyen peut prétendre (...), ce principe, qui est conforme à notre position abolitionniste, se heurte dans la pratique quotidienne à la méconnaissance des textes, aux difficultés administratives et à la répugnance des prostituées à entreprendre certaines démarches". Ainsi les prostituées sont assujetties aux URSSAF au titre des bénéficiaires non commerciaux, même si peu de prostituées ne sont motivées à l'idée de payer des impôts ou des URSSAF qui ne leur donneront pas droit à grand-chose. Le 4 mars 1999, au directeur de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), la ministre de l'Emploi et de la Solidarité a invité les URSSAF à ne plus engager de procédures de mise en recouvrement à l'encontre des personnes se livrant à la prostitution, mais en voie de réinsertion. Dinah Derycke suit cette voie en conditionnant l'octroi de droits sociaux à leur volonté de se réinsérer, ce qui ressemble à une forme de chantage quelque peu déplaisant.

La réinsertion

Pour ce qui est de la réinsertion, la sénatrice fait des propositions encourageantes concernant les formations professionnelles. Elle reconnaît que "tout le monde s'accorde pour souligner l'entrave que constitue pour la réinsertion la fiscalisation des revenus de la prostitution". Pourtant, aucun espoir d'un statut professionnel ne semble à l'horizon. Tout juste peut-on lire que "les prostituées qui amorcent une réinsertion devraient pouvoir bénéficier sans délai des minima sociaux et d'un logement"; une louable intention... Mais, et les autres ?

Fiammetta Venner

Les politiques préconisées

Extraits

1.- Il est en tout premier lieu impératif de doter la **politique de lutte** contre la prostitution des structures qui lui manquent et qui devraient la rendre plus cohérente. La création d'un observatoire, comité ou haut conseil — peu importe son appellation — permettrait de disposer tout à la fois d'un réel outil statistique, d'un instrument de recensement et de diffusion des actions mises en œuvre qui serait utile tant aux pouvoirs publics qu'aux associations, et d'une capacité d'expertise des besoins.

2.- Il est nécessaire que les politiques publiques ne restent pas cantonnées à la prostitution de rue et s'intéressent à l'ensemble des formes d'activité prostitutionnelle, y compris les moins visibles (salons de massages, bars à hôtesses).

3.- En ce qui concerne l'approche de la **police** et de la justice, il est indispensable : a)- d'augmenter les moyens de l'OCRTEH ; b)- de faire de la lutte contre le proxénétisme une priorité de la police ; c)- de renforcer la politique de coopération afin de parvenir à une collaboration dynamique entre les différents pays (...).

4.- En ce qui concerne la **prévention** et la **réinsertion**, points faibles de la politique française : a)- il faut d'abord agir au niveau des politiques générales : la prévention de la prostitution passe par l'amélioration de la situation de droit et de fait des femmes et l'égalité des chances entre hommes et femmes ; b)- l'accent doit être mis sur l'**information** : (...) Des campagnes nationales et régulières de sensibilisation doivent être entreprises et une mise en garde des jeunes doit être assurée dans le cadre de l'enseignement scolaire ; (...) d)- l'État doit cesser de compter aussi chichement son **soutien aux associations** qui œuvrent dans le domaine de la prostitution et font un travail souvent remarquable. L'augmentation et la pérennisation des crédits budgétaires accordés au milieu associatif s'imposent, tout comme le contrôle a posteriori de leur utilisation ; (...) f)- tout doit être fait pour aider les prostituées à quitter la prostitution. Le nombre des foyers susceptibles de les accueillir, spécifiquement, doit être augmenté. Un **numéro vert** largement diffusé devrait les diriger vers les organismes publics et privés susceptibles de les aider dans leurs démarches de réinsertion. (...) Les prostituées qui **amorcent une réinsertion** devraient pouvoir bénéficier sans délai des minima sociaux et d'un logement ; g)- au même chapitre de la fiscalisation, le problème de l'opportunité de l'imposition des revenus de la prostitution mérite débat ; cependant, le danger qu'emporterait la suppression de cette dernière en termes d'incitation à la prostitution suggère la prudence. Il est à tout le moins impératif, si l'on ne tranche pas aujourd'hui la question, de ne pas présumer sur le plan fiscal que la prostitution est une profession ; il est en conséquence souhaitable de " sortir " ses revenus de la catégorie des bénéfices non commerciaux, voire de celle des traitements et salaires — et le produit du proxénétisme de la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux — et de les imposer dans une nouvelle catégorie qui accueillerait les gains de nature indéterminée étrangers aux notions de bénéfices ou de revenus professionnels. On ne peut s'accommoder par ailleurs de la perception choquante de la TVA sur les revenus du proxénétisme pour la raison évidente que la valeur ajoutée est, dans le cas d'espèce, l'exploitation de la prostitution d'autrui...

5.- La France doit ratifier au plus vite la Convention sur la criminalité transnationale organisée (...)

6.- Deux problèmes méritent une réflexion approfondie. Celui du "**client**" d'abord. Faut-il le responsabiliser par l'éducation ou la pénalisation ? (...) Celui de la protection des **victimes** de la traite ensuite. Faut-il leur accorder des titres de séjour provisoire ? Faut-il le faire sans condition, à titre humanitaire, ou doit-on le faire en échange d'une collaboration avec les services de police pour démanteler les réseaux ? Notre position abolitionniste nous commande en tout état de cause de prendre des mesures en faveur de ces victimes et les textes internationaux nous le recommandent désormais."

Combattre le système prostitutionnel

par Claudie Lesselier

La question du système prostitutionnel a toujours été un enjeu important pour les féministes, qui l'ont repéré et contesté comme un élément significatif de l'oppression des femmes. Pourtant il est vrai que les féministes en France aujourd'hui, à part celles directement engagées dans ce combat contre le système prostitutionnel et l'aide aux personnes qui en sont victimes, l'ont considéré de manière trop ponctuelle ces dernières années. C'est le caractère de plus en plus dramatique de la situation faite aux femmes prostituées, la croissance de ce système notamment dans ses dimensions internationales, et le défi que représente la renaissance des politiques réglementaristes, qui a ranimé notre préoccupation. La situation actuelle a aussi ranimé la controverse. Celle-ci prend des formes nouvelles, notamment avec certaines prises de positions se réclamant du féminisme, de la solidarité avec les personnes prostituées, de la parole des femmes prostituées, mais qui contestent l'abolitionnisme pour revendiquer la reconnaissance du "travail du sexe" (1). Je voudrais résumer d'emblée le point de vue qui est le mien, avant de préciser des notions et des faits historiques qui me semblent importants et évoquer ces controverses.

Le système prostitutionnel est une institution organisant l'objectification et l'appropriation d'une catégorie de femmes (et d'hommes assimilés ainsi à des femmes) vouées à la satisfaction de ce qui est construit comme les besoins sexuels des hommes ; ces femmes sont stigmatisées, alors que les acheteurs sont déresponsabilisés ; intrinsèquement, ce système est une violence contre les femmes qui en sont victimes, et contre toutes les femmes, soit divisées entre "la mère" et "la putain", soit par définition toutes appropriables, vendables et achetables ; il est étroitement lié à tout le système de stéréotypes, de discrimination et d'oppression sexistes, et constitue une manifestation particulièrement révélatrice de la domination masculine ; ce système et l'industrie de l'exploitation



sexuelle connaissent une croissance énorme en liaison avec la mondialisation du capitalisme et le développement des idéologies et politiques néo-libérales qui légitiment et favorisent cette évolution économique.

Réglementarisme, prohibitionnisme, abolitionnisme.

Le réglementarisme est une organisation administrative et policière, qui en France caractérise le Second Empire et la IIIe République. Fichées, raflées, enfermées dans des maisons closes, contraintes à des contrôles médicaux, internées dans des hôpitaux et des prisons, les femmes prostituées sont privées de tout droit. C'est pour abolir cette réglementation que se forme le mouvement abolitionniste ; pour les féministes abolitionnistes il s'agissait aussi de lutter pour la disparition de la prostitution, identifiée à la mise en esclavage des femmes, contre la "double morale", et au nom de la dignité, des droits et de la liberté des femmes. L'actuel mouvement abolitionniste est d'une très grande hétérogénéité et inclut des courants tout à fait réactionnaires qui ne s'opposent à la prostitution que parce qu'ils défendent le

contrôle de la sexualité des femmes dans le cadre de la famille et du mariage. Selon moi, les féministes doivent s'en démarquer, refuser des alliances incompatibles avec leurs objectifs de libération (2), et rénover l'abolitionnisme et son langage.

En 1946, l'Assemblée constituante abroge "les dispositions prévoyant l'inscription des prostituées sur des registres spéciaux de police" et ferme les maisons de tolérance, mais établit un "fichier sanitaire et social" centralisé sur l'ensemble du territoire. En 1960, la France ratifie la Convention de l'ONU de 1949 et une ordonnance supprime (officiellement) ce fichier et définit des mesures pour les "personnes en danger de prostitution". Cette Convention de 1949 vise à réprimer "la traite des êtres humains" et "l'exploitation de la prostitution d'autrui" mais n'est pas dotée de mécanismes contraignants pour les États qui l'ont ratifiée. Elle ne criminalise pas les personnes prostituées (ni d'ailleurs les acheteurs). En France, donc, le proxénétisme est un délit (articles 225-5 à 225-12 du nouveau code pénal), mais non la prostitution ; cependant le "racolage public" (dit aussi "actif") est une contravention passible d'une amende (article R. 625-8), le "racolage passif" n'étant plus une

contravention depuis 1994.

Mais la France est-elle réellement abolitionniste ?

Ce sont les limites de la politique française qu'il faut contester, non l'abolitionnisme par lui-même. En effet rien n'est fait pour entraver la construction du système prostitutionnel, ce qui exigerait notamment de favoriser une prise de conscience des acheteurs potentiels et de lutter contre tout ce qui peut pousser des femmes à y entrer. Les femmes prostituées sont stigmatisées et subissent exclusions, violences et discriminations, injustices. La répression du proxénétisme passe très souvent par des pressions et des violences policières contre les prostituées elles-mêmes. L'action des services publics pour permettre aux femmes de se libérer du système prostitutionnel, grâce à des logements, des ressources, des emplois, des refuges pour les plus menacées, est quasi inexistante ; l'État se décharge de son rôle sur les associations.

Les lois et réglementations contre l'immigration et restrictives du droit d'asile contraignent des femmes à faire appel à des trafiquants pour venir en France. Sans titre de séjour et sans droits, des femmes étrangères de plus en plus nom -

breuses subissent des situations dramatiques, prises entre deux violences, celle des réseaux de proxénétisme et celles des politiques anti-immigré(e)s (3). En ce domaine encore plus que dans d'autres, les proclamations françaises restent de simples intentions.

Mondialisation, néo-libéralisme... et néo-réglementarisme

L'exploitation de la prostitution, nourrie des crises sociales, des guerres et des inégalités, connaît une très forte expansion économique, génère des profits énormes, est de plus en plus transnationale. Dans ce capitalisme avide de conquérir de nouveaux marchés et toutes les sphères de la vie, le corps devient de plus en plus une marchandise. Tout cela est légitimé par l'idéologie libérale et celle du déterminisme économique.

Faut-il accompagner ces évolutions ou les combattre ?

De puissants groupes d'intérêt poussent à la légalisation du proxénétisme et à l'organisation d'espaces reconnus de vente et d'achat du corps des femmes. D'ores et déjà les régimes réglementaristes, dont les partisans mènent un lobbying intense dans les institutions européennes et internationales, sont un point d'appui pour les organisateurs et les bénéficiaires, capitalistes privés ou États-proxénètes, du système prostitutionnel (4). Un récent rapport de l'Organisation internationale du travail propose de reconnaître l'économie de l'exploitation du sexe des femmes (nommée "secteur du sexe"), pour que les États puissent mieux la contrôler et en bénéficier (5). Pour les femmes du Sud, ou d'Europe de l'Est, enfermées ou jetées massivement dans la misère et le chômage, on légitime ainsi l'abandon de tout projet de développement économique et social égalitaire, puisqu'elles peuvent toujours "travailler" dans ce "secteur". Voilà qui va très bien avec les politiques d'ajustement structurel et les intérêts du capitalisme, national ou mondialisé.

Quels droits pour les personnes prostituées ?

Des groupes de personnes prostituées, d'action avec des per-

sonnes prostituées, de lutte contre la traite, s'organisent. Les exigences de parole, de dignité, de droits, d'accès à la santé, à la protection contre le Sida, ne sont pas contestables. Mais quel est l'argumentaire, le projet politique, et les non-dits, de ces groupes anti-abolitionnistes ? (6)

"La légalisation ne mettra pas fin à l'abus, elle rendra l'abus légal" (7)

Certains groupes de personnes prostituées revendiquent la reconnaissance de la prostitution comme travail et promeuvent le terme de "travailleuses(eurs) du sexe". Être attentives à ce discours est une chose, l'approuver sans distance critique, sans le contextualiser, une autre. Toute parole, même collective, de personnes opprimées est-elle nécessairement une parole vraie ? Toute revendication une revendication juste ? Certains documents reproduisent exactement la justification patriarcale de la fonction des femmes au service des hommes et de leurs "besoins sexuels", comme le Manifeste

des travailleuses du sexe du Comité Mahila Samanwaya à Calcutta (8). Dans ce texte sont juxtaposées sans lien logique des prises de positions en faveur d'un "monde social égalitaire, juste, équitable, libre d'oppression (...) pour un futur non sexiste" et une critique de la subordination sexuelle des femmes d'une part, et une justification de la prostitution par "la demande sociale" et les "services sexuels" rendus aux hommes d'autre part. On peut s'interroger aussi sur la liberté dont disposent ces personnes et ces groupes et les conditions de production de leur discours. Yolande Grenson (9) à partir de son expérience et de celle de son association à Anvers explique combien forts sont la nécessité de donner sens et légitimité à son existence et le mécanisme de déni, condition de la survie. Les femmes victimes de violences familiales, comme d'autres personnes subissant des atteintes prolongées à leur intimité même en témoignent aussi. Cette réflexion critique est d'autant plus nécessaire qu'il n'y a pas qu'un seul discours, et que des propos différents sont tenus par d'autres femmes prostituées ou s'étant libérées du système prostitutionnel (10). Mais peu de mouvements (en France) ont pu favoriser l'expression publique de ces points de vue, et beaucoup de ces femmes veulent, on le comprend aisément, tourner la page. Sur ce silence, là encore la comparaison peut être faite avec les femmes qui ont subi des viols ou violences domestiques, sachant que la stigmatisation et les risques sont bien



plus grands encore dans le cas des femmes ayant subi la prostitution

Certains groupes militants et certaines institutions politiques disent combattre la prostitution "forcée" : y en a-t-il qui soit libre ? Ils se mobilisent contre le trafic "illégal" des êtres humains : y en a-t-il qui soit légitime ? Que signifie lutter contre "le trafic" sans combattre le système prostitutionnel lui-même ? Lutter contre les violences associées à ce système, sans lutter contre sa violence intrinsèque ? Combattre la prostitution des enfants et l'admettre dès que la personne est majeure ? Que signifie libre choix, consentement, dans un monde de violence et d'inégalité ? Il y a là une argumentation individualiste-libérale où la notion de liberté est déconnectée de l'analyse globale et des rapports sociaux et économiques de domination et d'inégalité d'une façon qui empêche de comprendre la prostitution comme institution, et non addition arbitraire d'actes individuels. Un groupe de femmes asiatiques l'explique clairement : "La prostitution pré-existe en tant que système qui nécessite un approvisionnement en corps de femmes, et c'est pourquoi des femmes et des filles sont enlevées, trompées, ou persuadées de fournir cet approvisionnement. Comment elles entrent dans la prostitution n'a aucune pertinence pour le fonctionnement du système prostitutionnel" (11). Plus encore, c'est une utilisation à contre-sens de concepts et revendications féministes, comme celui du droit à disposer de son corps, qui sont coupés de la perspective d'émancipation qui en était partie intégrante.

Pour l'accès au droit commun, pour l'extension du droit commun

Que "la prostitution" soit reconnue comme un "travail" serait une régression pour toutes les femmes et un grand succès pour le patriarcat et le capitalisme : ce serait l'acceptation du fait que des femmes (et toutes les femmes) sont à la disposition sexuelle des hommes, que le corps des femmes est un marché économique. C'est la pérennité et la croissance du système prostitutionnel qui seraient assurées, alors que d'autres stratégies pourraient le combattre et favoriser l'émancipation des femmes. Et on peut douter que ce serait un progrès pour les femmes actuellement victimes du système prostitutionnel. L'obtention de droits n'exige en rien un statut professionnel de prostitué(e) (12). Ce pour quoi il faut lutter, c'est

l'accès au droit commun, indépendamment de cette place dans le système prostitutionnel. Les femmes dans la prostitution doivent bénéficier des droits universels inhérents à la personne humaine, des droits civiques et sociaux universels, droits qu'il faut étendre, garantir, faire appliquer, pour tous et toutes, et des politiques contre les discriminations faites aux femmes.

Au lieu de vouloir "la reconnaissance internationale du droit à la prostitution", pourquoi ne pas vouloir la reconnaissance internationale du droit à ne pas se prostituer ? Ce serait nettement plus émancipateur et révolutionnaire ! (13)

Combattre le système patriarcal

Cet objectif implique de poursuivre l'analyse critique du système patriarcal, et de s'interroger davantage sur les autres acteurs du système prostitutionnel, les acheteurs, et les organisateurs. L'asservissement des femmes dans le système prostitutionnel ne peut se séparer de l'ensemble des violences contre les femmes et des formes d'appropriation de leur corps et de leur être. Unifier la lutte contre les violences faites aux femmes en y incluant la lutte contre le système prostitutionnel s'impose, et les groupes de femmes qui favorisent la prise de parole et l'action des femmes victimes de viol ou de violences domestiques, ou des femmes migrantes, pourraient ainsi contribuer à construire des espaces où pourraient se déployer la réflexion et la prise de parole des femmes parmi les plus opprimées, sans qu'elles soient séparées des autres ni stigmatisées..

Les mouvements féministes ont trop peu approfondi des propositions en positif, et ils ont trop laissé l'action dans ce domaine à des associations spécifiques (même s'il y a des féministes dans ces associations) au lieu de l'intégrer à leurs préoccupations globales et de le prendre en compte transversalement. Car cette lutte contre le système prostitutionnel rejoint les autres luttes des femmes, celles contre les violences, celles pour les droits des femmes migrantes (au séjour, à la libre circulation, à l'égalité, à l'autonomie) et pour le droit d'asile, celles contre la pauvreté, l'exploitation capitaliste, la mondialisation néo-libérale et les inégalités, et tant d'autres.

Claudie Lesselier

Notes

1) On peut voir ainsi que dans le *Dictionnaire critique du féminisme*, qui vient de sortir aux PUF, il y a deux articles sur "prostitution", tout à fait opposés. C'est le seul terme dans ce dictionnaire qui ait ainsi deux définitions.

2) Le colloque de la Fondation Scelles, en juin 2000, faisait se côtoyer des féministes et des réactionnaires patentés, notamment Pierre Chauvu.

3) Et encore une fois ce sont elles qui sont stigmatisées, de façon raciste et sexiste, par exemple les femmes d'Europe de l'Est et du Sud-Est, prostituées ou non (car le stéréotype est que ce sont des prostituées, ou des femmes recherchant le mariage avec un Français pour les papiers), vues comme des femmes aliénées, stupides ou naïves.

4) Sur la persistance des régimes réglementaristes (Allemagne) ou leur mise en place (Pays-Bas) et sur les politiques européennes et internationales, voir : "L'Appel contre l'Europe proxénète" : les documents du Réseau international des droits humains, en particulier Malka Markovitch, "Rapport au Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage", juin 2000 ; les articles de Marie-Victoire Louis, "Quand les Pays-Bas décriminalisent le proxénétisme", *Le Monde Diplomatique*, mars 1997, "l'Union européenne va t-elle nous faire vivre dans une Europe proxénète ?", *Le Monde*, 10-11 mai 1998.

5) Lin Lean Lim (ed.), *The sex sector: the economic and social bases of prostitution in southeast Asia*, Genève, 1998. Voir l'analyse critique par Janice Raymond, *Coalition against trafficking in women*, *Légitimer la prostitution en tant que travail ?*, traduction française par Bernice Dubois et Malka Markovitch, 1999. Site web de la CATW : www.uri.edu/artsci/wms/hughes/catw

6) On peut lire ainsi dans "Comment réduire un groupe au silence ?", Rapport d'activité 1999 de l'association Cabiria, cet énoncé au mépris de toute réalité historique : "si le réglementarisme n'est pas à défendre en lui-même, il présente au moins l'avantage de considérer les femmes comme des citoyennes alors que l'abolitionnisme supprime le peu de droit que les femmes avaient alors", et plus loin : "ce sont les abolitionnistes qui ont rendu les femmes à une condition d'esclaves". Cabiria, "action de santé communautaire avec les personnes prostituées", Lyon. Site web : www.cabiria.asso.fr

7) Une " survivante de la prostitution", citée par Donna Hughes dans "Would legalizing prostitution curb the trafficking in women ?", *Transitions*, January 1998 (site web de la CATW).

8) Traduit et publié en français par Cabiria. Pour un autre point de vue voir : *Coalition against trafficking in women Asia-Pacific*, "Sex: from intimacy to 'sexual labor', or: is it a human right to prostitute ?", ainsi que le rapport sur l'Inde dans "Factbook on global sexual exploitation" (site web de la CATW).

9) Yolande Grenson, entretien dans *Chronique féministe*, n°70, octobre-novembre 1999

10) Cabiria assure que seul le courant féministe non-abolitionniste "va prendre en charge les positions, les souhaits et les paroles des intéressées elles-mêmes sur leur situation" (rapport cité plus haut). Pour d'autres points de vue "des intéressées elles-mêmes" voir la section "survivor testimony" sur le site de la CATW, des témoignages comme celui de Barbara (La partagée, éditions de Minuit, 1977) et l'entretien avec Yolande Grenson cité plus haut.

11) CATW Asia-Pacific (article cité).

12) Contrairement à ce qu'affirme le "Manifeste pour une pleine citoyenneté des prostitué-e-s", *Politix*, 25 mai 2000.

13) Réseau Voltaire, communiqué n°00/0183, juin 2000.

Le point de vue du Bus des femmes

par Claude Boucher

Nous ne pouvions faire ce dossier sans donner la parole aux associations de terrain comme le Bus des femmes, qui se présente comme une association de prostituées. Entretien avec l'une des responsables, Claude Boucher...

J'ai l'impression qu'avant de débattre des législations à envisager pour réglementer la prostitution, nous passons tous à côté du fait qu'il existe plusieurs formes de prostitution, très différentes, qu'elle a beaucoup évolué, peux-tu nous en parler...

Je distinguerai deux choses: le trafic humain (la traite des femmes, l'esclavage sexuel) et la prostitution plutôt "traditionnelle". Au Bus des femmes, nous ne nous occupons que de la prostitution de trottoir. Mais même sur le trottoir, il existe des profils extrêmement différents. On a toujours l'image de prostituées droguées, mises sur le trottoir par des proxénètes. Ce n'est plus vraiment le cas. Les "traditionnelles" sont pour la plupart des femmes avec une famille à charge, elles sont arrivées à la prostitution parce que leur travail n'arrivait pas à les faire vivre, qu'elles n'arrivaient plus à nourrir leurs enfants...

Tu veux dire que beaucoup des prostituées d'aujourd'hui ont commencé par la prostitution occasionnelle ?

Oui. Et c'est d'ailleurs là notre problématique. Nous essayons de faire comprendre à une fille qui veut payer ses vacances ou s'acheter un blouson grâce à une passe qu'elle met le doigt dans un engrenage. C'est un scénario fréquent: une fille a besoin d'arrondir ses fins de mois, elle couche avec un voisin ou un homme de son entourage pour pouvoir s'acheter quelque chose. Bientôt, elle s'aperçoit qu'elle gagne beaucoup plus d'argent en quelques heures qu'en une semaine de travail, elle passe à la vitesse supérieure, elle n'arrive plus à faire les deux et elle lâche son emploi... Ce n'est que lorsqu'elle arrive sur le trottoir pour de vrai qu'elle s'aperçoit à quel point il est difficile de décrocher. On



essaie de les mettre en garde, mais on a du mal à les toucher, car elles ne veulent pas reconnaître qu'elles sont prostituées: une fille qui vient nous voir, c'est une fille qui assume sa prostitution.

Qu'est-ce qui a, selon toi, le plus changé ces dernières années ?

L'arrivée des hommes dans la prostitution et le changement que cela a amené dans les codes. Il y a des règles dans la prostitution. Une femme prostituée doit être visible et invisible, elle doit se fondre dans le paysage urbain. Les prostituées — comme celles de l'avenue Foch, du 16e ou du 17e — sont intégrées depuis fort longtemps. Elles ont conscience des riverains et de la ville où elles se trouvent. Une prostituée n'est jamais devant les écoles, à la sortie, et même si elle se trouve sur le chemin de l'école, elle se met sous un porche. Ses tenues ne sont pas franchement extravagantes... Ceux qui ont amené des tenues plus provocantes, ce sont

les transsexuels. La plupart des transsexuels qui se prostituent pensent qu'ils doivent caricaturer au maximum les attributs féminins pour gagner des clients. Leurs tenues et leur pratique de la prostitution ont bouleversé les codes, en tout cas cela change l'habitude qui était de s'inscrire dans la cité sans trop de provocation. Lorsqu'on passe avenue Hoche, on voit les warnings des filles en voiture, c'est tout. Certains riverains peuvent se mettre à hurler, mais pas franchement, ce qui les gêne, c'est ce qu'ils appellent les nuisances: des préservatifs par terre, par exemple. Normalement une prostituée ne jette jamais ses préservatifs. Aussi curieux que cela puisse paraître, c'est plutôt l'arrivée d'hommes dans la prostitution qui a fait que les règles ont bougé et que l'image de la prostitution s'est dégradée.

C'est un vrai paradoxe. On associe toujours autant la prostitution à l'esclavage des femmes, alors que visiblement un grand nombre des prostituées d'aujourd'hui sont

des hommes... Cela dit, ce sont des hommes qui se prostituent en tant que femmes...

Les clients qui vont voir les transsexuels ne sont pas des homosexuels, effectivement. Tandis que pour les garçons, c'est de l'homosexualité. C'est une démarche très douloureuse pour certains, qui va au-delà de la prostitution. La plupart de ces filles "transgenre" sont des gens qui n'ont pas de papiers (beaucoup sont Algériens et craignent d'être renvoyés dans leur pays). Sans cela, ils feraient peut-être d'autres boulots. Mais ils ne peuvent pas, étant pour la plupart clandestins et donc dans l'impossibilité de trouver un travail légal. Il faut bien payer ta chambre d'hôtel, surtout que l'hypothèse d'un retour au pays est dramatique. Le pire, c'est vraiment lorsque cette situation les pousse à aller un peu plus loin qu'ils ne l'auraient fait. Non seulement, ils se forcent à se prostituer, mais certains prennent des médicaments bon marché, trafiqués, pour se faire pousser des seins et modifier leurs hormones, qui auront des conséquences dramatiques sur leur santé.

Et la traite des femmes, qu'en est-il aujourd'hui, ça existe toujours ?

Bien sûr. Il s'agit presque exclusivement d'étrangères, des filles qui viennent des pays de l'Est, d'Afrique et, depuis 15 jours, de Chine... Elles vivent dans des hôtels où les logent les "réseaux". Lorsqu'elles montent dans notre bus, leurs portables sonnent dans les dix minutes. Leurs proxénètes les surveillent tout le temps. En même temps notre travail ne les dérange pas. Cela les arrange plutôt que l'on aide les filles à avorter gratuitement grâce à l'aide médicale. On fait aussi, bien sûr, de la prévention, on distribue des brochures... Mais on s'aperçoit bien qu'elles ne mettent pas de préservatifs. On ne sait pas si elles ont même conscience de la maladie ou de leur corps. Même si elles viennent se faire dépister, leurs macs ne leur donnent pas forcément l'autorisation de venir chercher les résultats... S'il y a une rupture de préservatif, on les emmène à l'hôpital, mais il n'est pas sûr qu'elles prennent les médicaments après, ou qu'elles puissent les prendre: elles ne sont vraiment pas libres de leurs mouvements. Elles ont juste le droit d'avorter, mais pas de venir à la visite après. Par contre, lorsqu'elles voient qu'on ne les bouscule pas, qu'on ne leur demande pas de papiers, qu'on les suit, surtout médicalement, un lien peut se créer... Elles te parlent de leurs maquereaux, mais je ne crois pas qu'elles comprennent vraiment l'idée du Bus, l'idée d'une "associa-

tion de prostituées" est un concept très flou pour elles. On ne leur cache pas que nous savons qu'elles sont esclaves et qu'à la première occasion nous allons faire en sorte de les aider. En revanche, lorsque nous ne pouvons rien pour elles, ça les perturbe. Par exemple, on refuse de leur trouver des hébergements en hôtel gratuits car cela reviendrait à faire un cadeau au réseau qui les esclavagissent.

Que fait la police ?

Ce n'est pas facile pour les flics de se retrouver avec des esclaves dans la capitale des droits de l'homme... Mais au niveau de la législation, tant qu'il n'y a rien dans le code sur l'"esclavage sexuel", elles sont juste des sans-papiers, des clandestines et c'est tout. Rien n'est prévu pour les sortir de là, excepté l'expulsion. C'est pour ça que la police ne s'en mêle pas trop. Ils ont compris que s'ils se comportaient avec elles comme avec des sans-papiers ordinaires — c'est-à-dire le dépôt puis l'expulsion, les mecs les attendraient à Tirana, et qu'elles repartiraient aussi sec... On a donc une situation catastrophique, avec une police qui n'a aucun moyen d'agir et qui les laisse sur le trottoir en se disant qu'au moins là ils peuvent savoir ce qu'elles deviennent. Quant à elles, elles n'ont aucun moyen de résister. Souvent, les réseaux menacent de s'en prendre à leurs gamins restés à l'Est si elles s'enfuient. Il y a un prêtre italien qui leur vient en aide en allant chercher les gosses en Moldavie et en les hébergeant avec leurs mères, mais il a six mille carabinieri autour de lui... Nous, nous n'en avons pas les moyens. C'est à l'État français de prendre cela en charge, c'est ce que nous demandons dans notre plate-forme.

As-tu le sentiment que les pouvoirs publics vont finir par réagir ?

Oui, ça bouge. On a demandé une commission d'enquête parlementaire pour changer la loi et intégrer quelque chose sur l'esclavage dans le code. À ce stade, ce n'est plus du proxénétisme! Ce sont des réseaux. En termes de saloperies sur la femme, ça dépasse l'entendement. On a des aveugles sur le trottoir, des mômes de 16 ans, ça ne s'est jamais vu, et ça n'a rien à voir avec la prostitution, c'est de l'esclavage pur et simple. On a demandé que le code pénal soit adapté à ça. Je pense même qu'il faudrait le comparer à un

crime contre l'humanité, car on parle – et ELLES parlent – bien d'épuration. Deux millions d'habitants en Albanie, disons un million de femmes: combien ont été mises de force sur les trottoirs, en Europe ? Même si elles voulaient revenir, comment le pourraient-elles ? Quand tu as été vendue par ta mère, comment fais-tu ?

Tu fais une vraie distinction entre le trafic de femmes, fait en réseau et de force, et la prostitution "traditionnelle", pratiquée par des filles ou des hommes pour subvenir à leurs besoins, c'est peut-être là que se trouve le malentendu entre les associations de terrain et les prises de positions de certaines assos féministes abolitionnistes...

Les abolitionnistes amalgament "prostitution" et traite des humains. Ce sont des choses extrêmement précises même en termes de droit. On ne me fera pas dire que la prostitution est aliénante pour une femme: si elle a décidé de son plein gré de gagner de l'argent avec la prostitution, ce n'est pas un acte délictueux pour moi. Au niveau moral, ça ne me choque pas. Je ne vois pas pourquoi on interdirait à des individus de gagner de l'argent avec le sexe. Cela ne doit pas être une affaire de jugement. Certaines féministes, comme des militantes du MAP

(le Mouvement pour l'abolition de la prostitution), défendent la Convention de 49 qui dit que "la prostitution est un fléau social", que "la prostitution nuit à la famille"... Elles nous disent que "la prostitution est aliénante pour les femmes". Mais ce ne sont pas des esclaves, elles travaillent à leur compte, elles n'ont pas de mac. L'association est contre l'exploitation des femmes et contre le proxénétisme. Et les associations féministes pensent que nous sommes financées par les proxénètes... Cela fait longtemps que l'association serait fermée, car ça ne plairait pas beaucoup à des proxénètes que les femmes puissent bouger, faire des manifestes, etc. La plupart des prostituées ici sont à la Ligue des droits de l'homme, nous sommes liées à l'État de droit, nous faisons partie du collectif Article 1er, qui est un collectif de droits de l'homme, avec trente-trois ONG (dont Amnesty, Médecins du Monde, etc.). Nous y sommes très attachées par rapport aux droits des femmes, mais nous trouvons cette convention très moraliste. Et ce n'est pas parce qu'on le dit qu'on s'assoit sur la Déclaration des droits de l'homme ou la Déclaration de 48. Derrière le mot "prostitu-

Les

***abolitionnistes
amalgament
"prostitution" et
traite des
humains.***

tion", il ne faut pas oublier qu'il y a des femmes, des prostituées. Lorsqu'on se permet de défendre le droit des femmes, on fait en sorte qu'elles puissent véritablement exister. Sans quoi les conversations de salon n'ont aucun sens. C'est vrai que la condition de la prostituée est un miroir grossissant de la condition de la femme, depuis des générations. Mais on parle de la femme et de son choix, y compris du choix d'avoir des contradictions: elles n'ont pas toutes été violées, ce sont des femmes qui tout à coup ont envie d'avoir plus d'argent que la vie ne leur en a proposé... Certaines ont travaillé en usine et préfèrent la prostitution à un travail dans des conditions de merde: c'est assez fréquent. Une fille qui se prostitue n'est pas une aliénée de base, ou alors on peut aussi dire que tous les travailleurs sont des aliénés.

Peux-tu me dire, assez concrètement, quels sont les droits qui manquent du fait de l'absence d'un statut pour les prostituées ?

Le premier droit est celui de la sécurité ; on se bat pour que le viol soit considéré comme un crime. Une prostituée violée dans un commissariat, personne n'en parle. On nous dit: "Cela fait partie des risques du métier...". Il y a aussi, bien sûr, la question de la sécurité sociale. Et puis les droits sociaux. Certes, les filles ont droit au RMI, c'est-à-dire 3 000 balles par mois... Mais si tu dis à une fille en activité, qui gagne assez bien sa vie: "*l'outil social que j'ai pour t'en sortir, c'est le RMI*", elle te répondra qu'elle aurait l'impression de prendre l'argent des pauvres. Et puis, c'est tellement inférieur à ce qu'elle gagne en quelques passes. Pour toucher des ASSEDIC plus proches de leur train de vie, qui leur donneraient plus envie de décrocher et de suivre des formations, il faudrait que leur métier soit reconnu, qu'il existe. Plus de 50% des femmes payent leurs impôts sur des revenus non commerciaux. Elles voudraient aussi le faire. Elles veulent bien être citoyennes, mais des citoyennes à part entière, pas uniquement pour payer les impôts... Si le fait de cotiser ne te donne droit ni à des ASSEDIC ni à une retraite (puisque la prostitution n'est pas un métier), autant ne rien déclarer de ce que tu gagnes. Et quand bien même, elles voudraient prendre sur leur RMI pour essayer de se former à un autre métier... Tout ce qu'on leur propose, ce sont des formations pour faire "dame pipi" ou femme de ménage ; on n'a pas pensé que ces filles sont psychologues, qu'elles ont un savoir-faire, un savoir-penser,

Ce n'est pas la prostitution qui est aliénante, c'est la marginalisation



qu'elles parlent plusieurs langues, qu'elles sont courageuses. Elles ne peuvent pas non plus prendre de retraite... Les impôts sur le revenu ne déclenchent pas la retraite, ce sont les retenues sur les fiches de salaire, et elles n'en ont évidemment pas. Donc elles doivent mettre de l'argent de côté pour leur retraite. Mais comme elles ne peuvent déclarer leurs revenus, elles ne peuvent pas non plus s'acheter une maison, un appartement ou une voiture à leur nom: tout est à d'autres noms... Et il faut faire confiance! Tout est comme ça... Les féministes peuvent toujours dire que "la prostitution est aliénante", ce n'est pas la prostitution qui est aliénante, c'est la marginalisation qui est aliénante, parce que nous vivons dans un État abolitionniste.

Quelle est la position du Bus des femmes: ni abolitionniste, ni pour la dépenalisation ?

Je considère l'association "Les amis du Bus des femmes" comme une troisième alternative, c'est-à-dire que l'on puisse obtenir, d'une façon ou d'une autre, des droits, sans pour autant considérer les prostituées comme des "travailleuses du sexe". D'ailleurs,

c'est un terme qui ne leur plaît pas du tout. Pour beaucoup, il correspond plutôt à des métiers liés à la pornographie. Elles préfèrent encore qu'on les appelle "putes"... Les filles pensent que c'est surtout une lubie de militantes. Personne ne trouve ça très beau. La liberté de travailler avec son sexe, je trouve ça normal, mais elles se vivent plutôt comme

marchandes de rêves, et se déterminent aussi par rapport à des fantasmes. "Travailleur", ça évoque un patron! Non, il faudrait réfléchir à un statut qui ouvre des droits (droits du travail, ASSEDIC, retraite, sécurité sociale) sans tomber dans un terme qui agace tout le monde. On a fait une plate-forme, accueillie à bras ouverts par la Ligue des droits de l'homme, où l'on s'est accordé pour enlever le mot "prostitution" du débat. On a réussi à faire un beau texte, qu'on a communiqué à la presse, où nous demandons deux choses: l'arrestation des réseaux de criminalité, et la protection des victimes. J'aimerais qu'on passe à l'acceptation qu'il y a des prostituées, non ciblées comme travailleuses du sexe, que l'on reconnaisse avant tout en termes de citoyenneté. Avant d'être reconnues comme des professionnelles de quoi que ce soit, il faudrait qu'elles soient reconnues comme des citoyennes.

Du côté des instances internationales, as-tu de l'espoir ?

Non, c'est bloqué par le lobby abolitionniste. Suite à notre plate-forme, ils font en ce moment même du lobbying auprès des ministères, contre nous, au lieu de penser aux victimes. Pourtant c'est nous, c'est cette association de putes qui ne lâchera pas sur le droit des femmes. On n'a pas lâché les mecs pour avoir des femmes qui nous disent ce qu'on doit faire.

Propos recueillis par Caroline Fourest